

L'activité de Conseil Médical en Environnement Intérieur en Normandie



SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	4
II - LE METIER DE CONSEILLER MÉDICAL EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR	5
III - MODALITÉS D'INTERVENTION	5
Visites	5
Cotation du logement	6
Organisation et financements	6
IV - BILAN DES VISITES	6
Visites réalisées en 2014	6
<i>La localisation géographique des visites en Normandie</i>	7
Les médecins prescripteurs	8
Principaux constats effectués dans les logements	9
Résultats sur 180 logements visités entre 2011 et 2013	9
V – ÉVALUATION	10
Enquêtes auprès des patients et familles bénéficiaires	10
Enquêtes auprès des prescripteurs	11
Evaluation nationale	11
VI - CONCLUSION	12
ANNEXE	13
Plaquettes d'information	14
Contacts	16

I - INTRODUCTION

L'asthme est une maladie inflammatoire chronique des voies aériennes qui se manifeste par des épisodes récurrents de toux, de sifflements et de dyspnée traduisant un trouble ventilatoire obstructif, variable dans le temps et résolutif soit spontanément, soit sous traitement bronchodilatateur.

Les crises d'asthme peuvent être déclenchées par différents facteurs : infections respiratoires, allergènes, irritants respiratoires (fumée de tabac, pollution de l'air...). L'asthme est classé en quatre stades de sévérité (asthme intermittent, persistant léger, persistant modéré, persistant sévère) qui sont basés sur la fréquence des signes cliniques, la mesure de la fonction respiratoire, ainsi que sur le traitement médicamenteux nécessaire pour maîtriser la maladie.

L'asthme est une maladie chronique fréquente dont les conséquences peuvent être graves. L'asthme est encore à l'origine d'environ 1000 décès par an en France. Les hospitalisations et les traitements représentent un coût important pour l'assurance maladie.

En France métropolitaine, 56 944 séjours hospitaliers pour asthme ont été enregistrés en 2013, soit un taux brut d'hospitalisation pour asthme de 8,9 pour 100 000 habitants. Près de deux tiers (62,7 %) des séjours concernaient des enfants âgés de moins de 15 ans (source InVS/PMSI). L'InVS a constaté que le taux d'hospitalisation pour asthme est stable chez l'adulte depuis 2004, et augmente chez l'enfant de moins de 15 ans.

Un individu passe en moyenne 80 % de son temps dans l'environnement intérieur, et notamment son habitat où la pollution de l'air est souvent plus importante qu'à l'extérieur. Les sources de pollution dans l'habitat peuvent être nombreuses : fumée de tabac, acariens, animaux domestiques, moisissures, blattes, produits chimiques issus de certains matériaux ou produits d'entretien...).

Au-delà du traitement, l'amélioration des conditions de vie des personnes souffrant d'asthme, ou de pathologies respiratoires implique des actions de prévention et d'information sur la qualité de l'habitat pour en diminuer les risques allergiques.

Plusieurs études tendent à montrer l'impact positif de l'intervention de conseillers en environnement intérieur au domicile de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques.

Ainsi le Plan National Santé Environnement 2 préconise un certain nombre d'actions pour renforcer la protection des personnes sensibles vis-à-vis des agressions par des agents environnementaux, parmi lesquelles, le développement des postes de conseillers en environnement intérieur.

Une évaluation nationale de l'impact de l'intervention de ces professionnels est en cours et rendra ses conclusions courant 2018.

II LE MÉTIER DE CONSEILLER (MÉDICAL) EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR (CMEI)

Le CMEI a pour mission d'évaluer l'environnement intérieur et extérieur dans lequel vit le patient atteint de pathologies respiratoires et de proposer des actions concrètes pour réduire l'exposition à un certain nombre d'allergènes et de polluants dans l'habitat.

Il intervient sur demande du médecin qui suit le patient et qui estime que la visite est utile pour tenter de réduire l'intensité, et la fréquence des crises, et améliorer la qualité de vie.

Lors d'une visite sur place, il identifie les facteurs susceptibles d'aggraver la maladie asthmatique ou respiratoire. L'audit du logement consiste en une visite pièce par pièce selon un questionnement précis et peut donner lieu à des prélèvements d'air de surfaces. Il donne des conseils au patient, sur l'éviction des allergènes et les mesures de prévention. La visite donne lieu à un rapport remis à la famille et au médecin prescripteur.

Un diplôme de conseiller médical en environnement intérieur est délivré à l'issue d'une formation de 6 semaines (210 heures) dans le cadre du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de santé respiratoire et habitat à Strasbourg (hôpital Universitaire Lyautey).

III - MODALITÉS D'INTERVENTION

En Normandie, l'activité de conseil en environnement intérieur est actuellement assurée par 3 personnes, IDE de formation et titulaire du DIU santé respiratoire et Habitat de Strasbourg, ce qui représente 1 équivalent temps plein sur les 5 départements normands.

VISITES

La visite se déroule de la façon suivante :

- Prise de contact préalable avec la famille.
- Visite de toutes les pièces de la maison et des extérieurs (jardin, espaces verts, appréciation de l'environnement).
- Prise en compte de toutes les données concernant le chauffage, la ventilation, les revêtements (sol, mur, plafond), le mobilier, les menuiseries, les allergènes biologiques y compris les pollens.
- Étude plus spécifique par des prélèvements le cas échéant, et la recherche de polluants selon le diagnostic du médecin.
- Recherche des polluants biologiques : acariens, moisissures, allergènes d'animaux, pollens, plantes, blattes...
- Conseils donnés au patient ou à la famille en fonction des mesures effectuées et de la pathologie afin d'améliorer la qualité de vie.
- Proposition de mesures d'éviction en fonction des habitudes culturelles.
- Rédaction d'un compte-rendu envoyé à la personne visitée et au médecin traitant.

La visite est gratuite pour le patient grâce aux financements ARS et Ministère de l'Écologie.

COTATION DU LOGEMENT

Un outil d'évaluation élaboré par des conseillères en Basse-Normandie permet une cotation du logement à partir de l'appréciation, pièce par pièce, de plusieurs critères susceptibles d'influencer la présence d'allergènes et de polluants dans le logement.

Une cotation est effectuée pour chaque critère en affectant un coefficient à chaque pièce correspondant au « budget espace-temps » du patient, ainsi la chambre du patient est affectée d'un coefficient 10, car c'est la pièce où le temps de séjour est le plus important, la cuisine et le salon, d'un coefficient 4, la salle de bain d'un coefficient 1.

La cotation globale du logement, pour chaque critère se calcule par la moyenne géométrique des cotations des différentes pièces.

ORGANISATION ET FINANCEMENTS

En Basse-Normandie : Le Centre hospitalier de Vire met à disposition sur l'ensemble de la région l'équivalent d'un peu plus d'un mi-temps de conseiller en environnement intérieur.

Un comité de pilotage a été constitué entre le CH de Vire, le CHU de Caen (le service de pédiatrie très impliqué) et l'ARS.

L'activité est financée par l'ARS sur les crédits du fonds d'intervention régional (FIR) sur l'éducation thérapeutique (forfaitaire par visite) à hauteur de 22 000 euros/an.

En Haute-Normandie : Le Réseau Asthme, basé au CHU de Rouen met à disposition l'équivalent d'un mi-temps de conseillère en environnement intérieur sur le territoire régional. L'activité est financée par l'ARS sur les crédits du FIR-réseaux de santé pour un budget de 16 400 euros/an représentant la moitié du coût annuel de l'activité de conseil en environnement intérieur.

Des financements spécifiques ont également été alloués par le ministère de l'Écologie, pour le financement du poste de CMEI de Haute et de Basse-Normandie (50% du coût annuel) ainsi que pour la participation de Caen et Rouen à l'étude nationale, actuellement en cours, sur l'évaluation clinique et l'étude d'impact économique de l'intervention de conseillers en environnement intérieur au domicile des patients asthmatiques. Cette étude, portée et coordonnée par le CHU de Rennes, l'EHESP, le ministère de l'écologie et l'IRDES (Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé) a pour objectif principal d'évaluer l'efficacité de l'intervention des CEI sur la santé des patients au travers du contrôle de l'asthme à 12 mois, en tenant compte de la pression thérapeutique, et d'apprécier l'impact économique de cette intervention.

IV - BILAN DES VISITES

Visites réalisées en 2014

121 visites ont été effectuées par Mme Boulet, conseillère située à Rouen, sur la région Haute-Normandie. Ces visites ont bénéficié à 139 patients ainsi qu'à leur entourage vivant dans le même logement.

En Basse-Normandie, 64 visites bénéficiant à 93 patients ont été effectuées par Mme Duval et Mme Lemaréchal, conseillères, situées à Caen et Vire.

Les visites ont concerné aussi bien des patients résidant en milieu rural qu'en milieu urbain (30 % visites concernent les agglomérations de Caen, Rouen et le Havre).

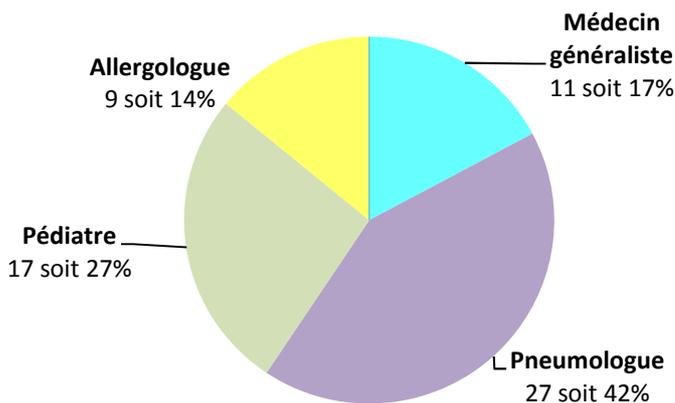
En revanche, il y a peu de visites prescrites sur le territoire de l'Orne, et les secteurs d'Avranches, Cherbourg, Lisieux et Évreux.

- **Les médecins prescripteurs des visites**

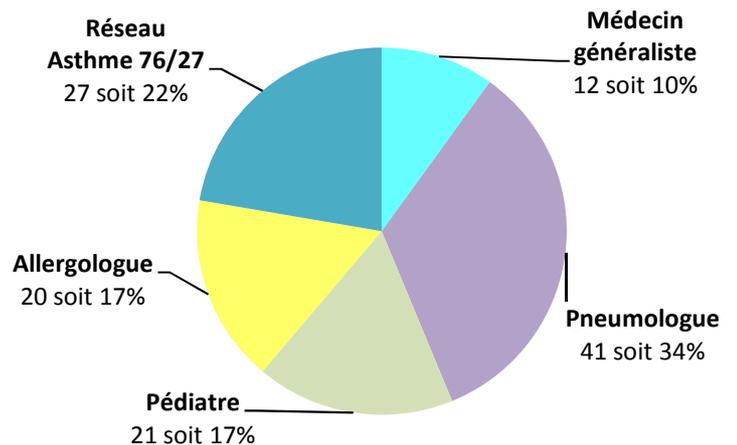
Les médecins spécialistes (pneumologues, pédiatres et allergologues) sont les principaux prescripteurs des visites de conseils en environnement intérieur.

	Nombre de patients	Nombre de visites	Médecin généraliste	Pneumologue	Pédiatre	Allergologue	Réseau Asthme 76/27
Haute-Normandie	139	121	12	41	21	20	27
Basse-Normandie	93	64	11	27	17	9	
Total Normandie	232	185	23	68	38	29	27
	100%	100%	12%	37%	20%	16%	15%

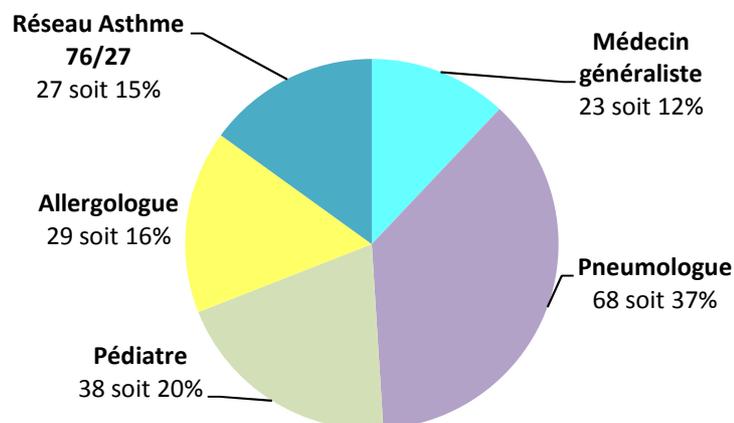
Répartition des prescriptions délivrées par les médecins en BASSE-NORMANDIE



Répartition des prescriptions délivrées par les médecins en HAUTE-NORMANDIE



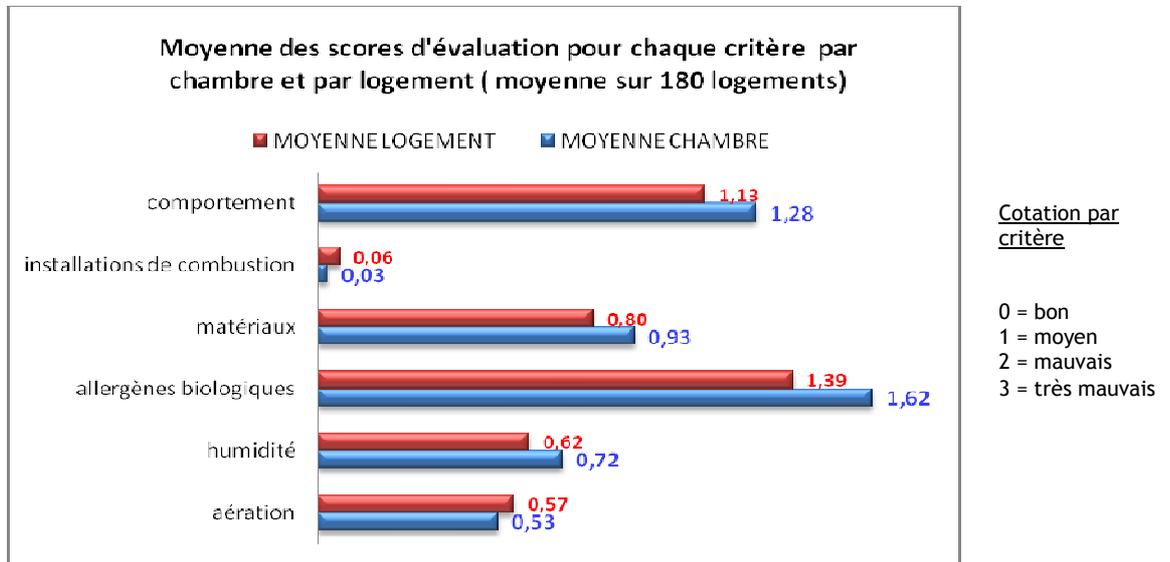
Nombre de visites délivrées par les médecins prescripteurs en NORMANDIE



- **Principaux constats effectués dans les logements**

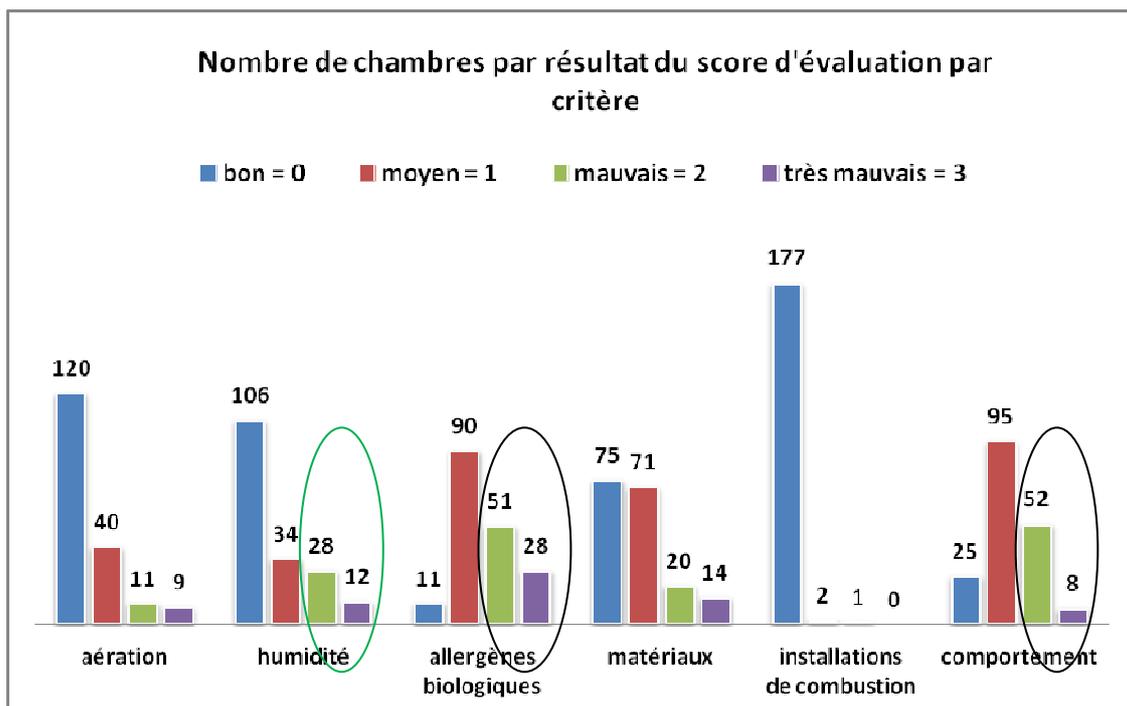
Un outil de cotation de différents critères a été établi par les conseillères avec l'aide de l'ARS en Basse-Normandie. Il est inspiré des outils utilisés par l'ARS pour l'appréciation des critères d'insalubrité.

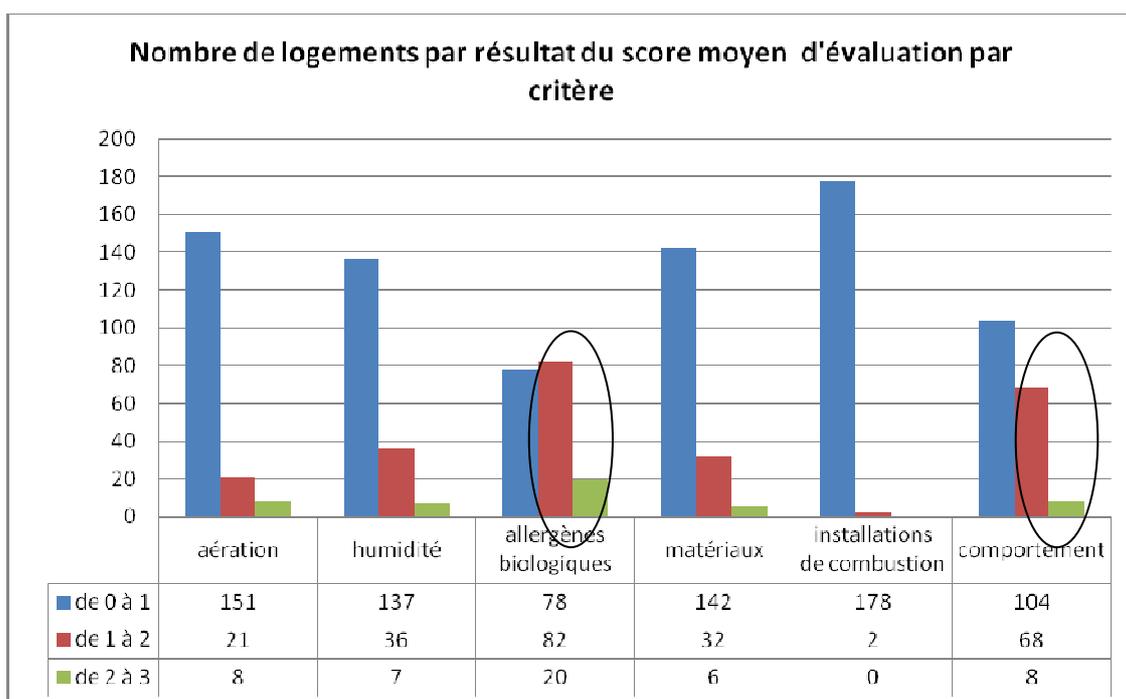
- **Résultats sur 180 logements visités entre 2011 et 2013**



Les patients qui ont bénéficié de la visite ont tous des difficultés de maîtrise de leur pathologie, même avec la prise de médicaments.

Les résultats des scores semblent conforter le fait que des facteurs environnementaux, notamment la présence d'allergènes biologiques (acariens en particulier), associés à des pratiques d'hygiène (comportement) insuffisantes, peuvent être améliorés.





Les diagrammes mettent en évidence le lien entre présences importantes d'allergènes au domicile (en particulier dans la chambre du patient : 43,9% des visites) et les comportements (pratiques d'hygiène et d'aération du logement : 33,3% des visites).

À noter également des problèmes d'humidité importants mis en évidence dans 40 logements visités (22,2%).

V - ÉVALUATION

- **Enquêtes auprès des patients et familles bénéficiaires sur leur satisfaction et l'amélioration de la vie quotidienne**

À l'issu de chaque visite, la conseillère transmet le rapport de visite au patient ou aux parents. Six mois après la visite, elle transmet un questionnaire d'enquête afin d'évaluer le degré de satisfaction, la mise en œuvre des conseils et l'amélioration de la vie quotidienne du patient.

❖ Exploitation des questionnaires de satisfaction en Basse-Normandie 2011-2014

Sur 194 patients bénéficiant de la visite, les conseillères ont obtenu 98 retours d'enquête, soit un taux de réponse de 50,5%.

La visite a-t-elle répondu à vos attentes	Oui : 95	Non : 1	pas de réponse : 2
Auriez vous souhaitez d'autres informations	Oui : 5	Non : 77	pas de réponse : 16
Conseils faciles à mettre en œuvre	Oui : 64	Non : 18	pas de réponse : 16
Amélioration de la vie quotidienne	Oui : 62	Non : 25	pas de réponse : 11
Demande nouvelle visite	Oui : 19	Non : 48	pas de réponse : 31

Ces résultats montrent que les familles qui ont reçu la visite de la conseillère et qui ont répondu à l'enquête sont plutôt satisfaites des conseils qui ont été donnés.

Parmi ces conseils, l'achat de housses antiacariennes et la pratique de l'aération du logement sont les plus appliqués par les familles.

64% des patients (ou parents d'enfants asthmatiques) qui ont répondu à l'enquête ont considéré que les conseils étaient faciles à mettre en œuvre.

62 % ont constaté une amélioration de leur vie quotidienne.

- **Enquêtes auprès des prescripteurs sur leur satisfaction de l'audit effectué par la conseillère et l'amélioration des symptômes du patient**

❖ **Exploitation des questionnaires auprès des professionnels de santé en Haute-Normandie 2011-2014 sur patients visités**

Sur 355 professionnels de santé prescripteurs d'un audit du logement, 147 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 41%.

Êtes-vous satisfait de l'audit effectué par la conseillère	Très satisfait : 90 (61%)	Satisfait : 49 (33%)	Moyennement satisfait : 7 (5%)	Insatisfait : 1 (1%)
Amélioration des symptômes du point de vue du médecin	Certaine : 57 (39%)	Probable : 70 (47%)	Aucune : 20 (14%)	

Ces résultats montrent une bonne collaboration des professionnels à l'évaluation de l'audit et une satisfaction des médecins quant à l'intervention de la conseillère dans la prise en charge globale du patient.

- **Evaluation nationale**

La Normandie participe à l'étude nationale sur l'évaluation clinique et l'étude d'impact économique de l'intervention des conseillers en environnement intérieur au domicile des patients asthmatiques.

L'étude est coordonnée par le CHU de Rennes, l'EHESP et l'IRDES et rendra ses conclusions en 2018.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité de l'intervention des conseillers au domicile sur le contrôle de l'asthme à 12 mois en tenant compte de la mission thérapeutique.

À l'issue de la visite, la conseillère peut adresser également un questionnaire d'enquête afin d'évaluer le degré de satisfaction du professionnel de santé ayant prescrit l'audit et les bénéfices pour le patient au regard de sa pathologie 6 mois après la visite.

VI - CONCLUSION

L'un des objectifs du Plan National Santé Environnement 2 qui est de développer l'activité de conseil en environnement intérieur sur le territoire, et repris dans les deux plans régionaux de Haute et Basse-Normandie, a été globalement atteint.

L'information des professionnels de santé sur le dispositif doit toutefois se poursuivre, en particulier sur le territoire ornais, les secteurs de Lisieux, d'Avranches, de Cherbourg et d'Évreux.

Les conseils donnés sont utiles au regard des constats effectués dans les logements, notamment sur les pratiques d'hygiène et d'aération, en lien avec la présence importante d'allergènes biologiques et d'humidité.

L'amélioration de la vie quotidienne des patients qui ont mis en œuvre les conseils donnés par la CMEI semble se confirmer.

L'étude nationale en cours, visant à évaluer statistiquement le bénéfice de cette action sur la santé du patient est fortement attendue.

Enfin, cette action s'inscrit bien dans la politique volontariste qui structure le SROS relatif à la prise en charge des maladies chroniques, l'éducation thérapeutique du patient, le suivi clinique à domicile :

- « une meilleure qualité de vie pour le patient qui devient plus compétent pour gérer sa maladie, tout en étant suivi et soigné à son domicile dans son entourage familial »,
- « de meilleurs résultats en terme de morbi-mortalité »,
- « des gains de productivité et d'économies attendues en matière de durée ou de nombre de séjours hospitaliers, de recours à la médecine ambulatoire ».

ANNEXE

Plaquettes d'information

Asthme et allergie

Avez-vous pensé à votre habitat ?

Vous souffrez d'asthme sévère ou d'allergie, qui impacte fortement votre vie quotidienne.

Votre environnement peut être un facteur aggravant.



PRÉLEVER



ANALYSER



EVALUER

Une infirmière spécialisée peut se rendre **gratuitement** à votre domicile, avec votre accord, sur prescription de votre médecin.

Elle évaluera sur place, le risque allergénique, et vous proposera des **conseils personnalisés** afin d'améliorer votre qualité de vie et réduire vos symptômes.

Pour la contacter, téléphone : 02.31.674747. poste 21.26 - Email : eav@chvire14.com



Déroulement de la visite :
Visite des pièces de vie et des extérieurs :

- Recueil d'informations
- Prélèvements
- Analyses pour évaluer le risque allergénique dans votre environnement intérieur.

Proposition sur place de conseils adaptés pour aménager votre environnement, et limiter l'exposition aux polluants sources d'allergies (acariens, moisissures, tabac, polluants chimiques, plantes allergisantes...).

Un compte rendu avec les différents conseils vous sera adressé ainsi qu'à votre médecin.



La visite est sur rendez-vous et dure de 1h30 à 2h30

Action soutenue par



CONTACTS

Contacter les Conseillères en Environnement Intérieur :

Basse Normandie :

Mme Duval et Mme Lemaréchal : ECOLE DE L'ASTHME VIROISE - Centre Hospitalier
4 rue Emile Desvaux, BP 80156, 14054 VIRE - Tél. : 02.31.67.47.47 poste 21-26

Haute Normandie :

Mme Boulet : ASSOCIATION ASTHME 76 - CHU-Hôpital de Bois Guillaume,
147 avenue du Maréchal Juin, 76230 BOIS-GUILLAUME - Tél. : 02.35.59.01.88
www.asthme76.com

Comité de pilotage en Basse Normandie :

Centre Hospitalier de Vire : Service de Pneumologie- Dr Ziani-Bey, 4 rue Emile Desvaux,
BP 80156, 14054 VIRE - Tél. : 02.31.67.47.29

CHU de Caen – Service de Pédiatrie - Pr Brouard – CHU de CAEN, avenue Côte de
Nacre, CS 30001, 14039 CAEN Cedex 9 - Tél. : 02.31.27.25.12

ARS de Basse-Normandie : 2, place Jean Nouzille, BP 55035, 14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02.31.70.97.08 - courriel : ars-bnormandie-sante-environnement@ars.sante.fr

Comité de suivi en Haute Normandie :

Association Asthme76 : CHU-Hôpital de Bois Guillaume – 147 avenue du Maréchal Juin,
76230 BOIS-GUILLAUME - Tél. : 02.35.59.01.88

Resalis-Maison du souffle : Dr Pages - 6 Place Dupont de l'Eure, 27000 ÉVREUX -
Tél. : 02.32.62.15.73

ARS de Haute-Normandie : 31 rue Malouet, BP 2061, 76040 ROUEN Cedex
Tél : 02.32.18.32.18 - courriel : ars-hnormandie-sante-environnement@ars.sante.fr